

# Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction de la  
Citoyenneté et de la  
Cohésion Sociale

28

## Séance publique du mercredi 29 mars 2023

Convoqué le **jeudi 23 mars 2023**, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

### Présents :

Patrice LECLERC, Anne Laure PEREZ, Mohamed GRICHI, Yasmina ATTAF, Délia TOUMI, Alexandra D'ALCANTARA, Roger DUGUÉ, Isabelle MASSARD, Belkacem OUCHEN, Céline LANOISELÉE, Zineb ZOUAOUI, Laurent NOEL, Carole LAFON, Christophe BERNIER Ibrahima NDIAYE, Sofia MANSERI, M'Hamed BINAKDANE, Sonia BLANC, Christian DESCHENES, Véronique DESMETTRE, Fabienne MOREAU, Mohammed DDANI, Mariama GASSAMA, Jacques BRIFFAULT, Aymeric LABADIE, Afcen MEHARGA, Karine CHALAH, Laetitia GHIRARDI

### Etaient représentés :

Philippe CLOCHETTE(représenté par Isabelle MASSARD), Grégory BOULORD(représenté par Sofia MANSERI), Maria Blanca FERNANDEZ(représentée par Christophe BERNIER), Nadia MOUADDINE(représentée par Mohammed DDANI), Zine BOUKRICHE (représenté par Mariama GASSAMA), Richard MERRA(représenté par Délia TOUMI), Khalid DAMOUN (représenté par Roger DUGUÉ), Aurélie REMACLE(représentée par Carole LAFON), Eloi SIMON(représenté par Alexandra D'ALCANTARA), Elsa FAUCILLON(représentée par Ibrahima NDIAYE), Sylvie MOREL(représentée par Véronique DESMETTRE)

### Absents excusés :

Sinan KARAKUS, Christelle NEDELEC, Ibrahima DIALLO, Philippe HALLAIS

### Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 39

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

## Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Éveil et Sens, Grandir Ensemble

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la demande de subvention exceptionnelle présentée, en 2022, par l'association Éveil et Sens, Grandir Ensemble pour la réalisation de la 4<sup>ème</sup> édition du festival « Grandir et Vivre autrement »,

Considérant l'intérêt de cette action pour la ville de Gennevilliers,

### DELIBERE

Article 1 : Décide l'attribution d'une subvention exceptionnelle, pour l'année 2022, au bénéfice de l'association Éveil et Sens, Grandir Ensemble pour la réalisation de la 4<sup>ème</sup> édition du festival « Grandir et Vivre autrement » pour un montant de 1 500€.

Cette dépense sera imputée au chapitre 65 – nature 6574.

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982  
Acte reçu par le représentant de l'état

le 04/04/23

Affiché le 05/04/23

Exécutoire le 05/04/23



Signé électroniquement le

